



Saint-Thibéry, le 18 février 2021

Direction générale des services
Direction de l'Environnement et du Littoral

Affaire suivie par Sophie DRAI

s.drai@agglohm.net

Réf: CB/SD-n°8.2021

Objet: côte ouest de Vias travaux d'urgence

DDTM
Monsieur le Directeur
181 Place Ernest Granier,
34064 Montpellier

Monsieur le Directeur,

Le littoral de la commune de Vias est une côte sableuse particulièrement exposée au phénomène d'érosion et de submersion marine.

Afin d'apporter des solutions durables de protection et de préservation de son littoral et des enjeux socio-économiques, la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée a réalisé en 2015 les travaux de protection et de mise en valeur du trait de côte en Côte Ouest de VIAS sur un linéaire de 900 mètres. Ces travaux constituent la première phase d'une opération de travaux de protection de grande ampleur qui incluent des aménagements sur un linéaire de 3300 ml dont le dimensionnement dépendra de l'expérimentation menée cette année dans le cadre de l'appel à partenaire ANEL CEREMA.

Les derniers coups de mer d'octobre 2019 et octobre 2020 sont venus éroder de manière inquiétante le cordon au droit du campings « La Dune ». La faible largeur de plage ne permettant pas d'amortir la houle, il est donc nécessaire de prolonger les aménagements réalisés sur le secteur du camping GCU en 2019 dans l'attente des aménagements complémentaires.

L'aménagement identifié se compose de big-bags et d'apports de sable, ce n'est pas un cordon dunaire et n'a pas vocation à protéger le littoral contre les risques de submersion, mais bien de limiter le phénomène d'érosion. Ces travaux entrent dans le cadre de l'arrêté n°2013336- 0009 déclarant d'intérêt général au titre de l'article L211-7 et autorisant au titre de l'article L214-1 et suivants du code de l'environnement la CAHM à réaliser des travaux de protection du littoral de Vias Ouest.

Il permettra de plus de garantir la conservation du domaine dans une démarche globale de protection ainsi que le maintien du sentier du Littoral « Maire Libron » passant à l'arrière de ce cordon.

Afin d'obtenir les autorisations relatives à la réalisation de cet aménagement sur le DPM, nous vous adressons le dossier technique. La direction Environnement et littoral se tient à votre disposition afin de vous apporter tous les renseignements dont vous auriez besoin.

J'espère que cette sollicitation retiendra toute votre attention et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes plus sincères sollicitations.

Gilles D'ETTORE
Président de la Communauté d'Agglomération
Hérault Méditerranée

Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

ZI Le Causse - 22, Av. du 3^{ème} Millénaire

34630 Saint-Thibéry

Tél. 04 99 47 48 49 / Fax 04 99 47 48 50

accueil@agglohm.net

www.heraultmediterranee.net



GP